

CONSEIL MUNICIPAL
du 29 MARS 2016

ABSENTE : Mme Bérengère BRÉZILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre JOREZ)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **VOTE**, les comptes administratifs 2015 de la commune et du lotissement, sous la présidence de M. Dominique BLONDEL :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	388 907.06 €	
	Recettes	863 062.71 €	
		Excédent	474 155.65 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	135 968.93 €	
	Recettes	169 620.85 €	
		Excédent	33 651.92 €
RESTES À RÉALISER	Dépenses	0.00 €	
	Recettes	0.00 €	
		Déficit	0.00 €
SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2015			<u>507 807.57 €</u>

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	713 773.75 €	
	Recettes	713 773.75 €	
		Résultat	0.00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	787 332.05€	
	Recettes	0.00 €	
		Déficit	787 332.05 €
RESTES À RÉALISER	Dépenses	0.00 €	
	Recettes	0.00 €	
		Résultat	0.00 €
SOIT UN DÉFICIT GLOBAL DE L'ANNÉE 2015			<u>787 332.05 €</u>

Ce déficit va être comblé par la vente des parcelles du lotissement

❖ **AFFECTE LE RÉSULTAT 2015 DE LA COMMUNE** comme suit :

CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	474 155.65 €
Un solde d'exécution d'investissement positif de	33 651.92 €
Un reste à réaliser de	0.00 €

AFFECTE

Au compte 002 en recettes de fonctionnement	474 155.65 €
Au compte 002 en recettes d'investissement	33 651.92 €

❖ **APPROUVE** les comptes de gestion 2015 de la commune et du lotissement dressés par Mme Laure PÉDRINI, inspecteur divisionnaire.

❖ **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux des 4 taxes locales votés en 2015 et 2014 et de les **MAINTENIR** comme suit :

Taxe d'habitation	11.71 %
Taxe foncier bâti	11.38 %
Taxe foncier non bâti	5.85 %
Cotisation foncière des entreprises	6.89 %

❖ **VOTE**, le budget primitif communal 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	1 424 983.00 € (versement partiel de l'excédent du budget lotissement)
INVESTISSEMENT	975 398.00 €

❖ **VOTE**, le budget primitif 2016 du lotissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	2 376 333.00 € (ventes de parcelles du lotissement)
INVESTISSEMENT	1 770 666.00 €

Questions diverses :

- Commentaire sur la coupure d'électricité en date du 9 février dernier par M. Alain TOCUT.
- Explication sur les compteurs Linky par M. Alain TOCUT.
- Lecture d'un courrier émanant de M. Laurent BOQUAIRE.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du non exercice du Droit de Prémption Urbain sur la propriété appartenant à :
 - M. Hervé VIALA et Mme Sandrine ROUSSEL, sis 4 rue de la Liberté,
 - M. Jean-Philippe COMBES et Mme Catherine PEREIRA, sis 9B rue de Puisieux.
- Rappel : Don du sang, le mardi 26 avril de 16h00 à 19h30, place de la République.

LE MAIRE,
N. RULLAND